

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 15/2016

Rabat le 17/06/2016

## Saisie de 200 tonnes de produits alimentaires non conformes durant les 10 premiers jours du mois de ramadan 1437

Les services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé durant les dix premiers jours du mois sacré de ramadan leurs actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires largement consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Les actions de contrôle réalisées soit en commission mixtes provinciales ou par les services de l'ONSSA seuls ont concerné **33000 Tonnes (T)** de produits alimentaires d'origine animale et végétale et ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de **205 T** de produits impropres à la consommation soit 0,6% du total contrôlé.

Ainsi, sur le marché local, les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **5459** visites d'inspections, dont **3655** en commission. **343** prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses ont été opérés et **54** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis.

En outre, plus de **3000 actions quotidiennes de sensibilisation** en matière d'entreposage des produits alimentaires, du respect des conditions d'hygiène, d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires ont été également menées au profit des consommateurs et des opérateurs durant ce premier tiers du mois du ramadan .

Les produits impropres à la consommation saisis et détruits ont concernés notamment les viandes rouges (**33T**), les produits de la pêche (**85 T**), les produits laitiers (**55T**) , les œufs (2915 unités) , les dattes et les figues séchées (**8 T**), les boissons (**5 T**), et autres produits alimentaires.

A l'importation, **68800 T** de divers produits alimentaires ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'office aux différents postes frontaliers. A l'issus de ces contrôles, **25 T** de dattes et **7 T** de produits laitiers ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

Il est à signaler que durant les deux premières semaines du mois de Ramadan de l'année précédente, 926 T ont été saisies et détruites.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél:0537676554/0673997838 Fax: 0537 68 20 49

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)